

No.2 | Juillet 2015
| Numéro spécial : «Privacy»

Montesquieu Law Review

**Vie privée et assassinats politiques dans la France des Trois Glorieuses :
des méandres de l'Orléanisme**

Sophie Delbrel, Maître de conférences HDR, Université de Bordeaux



Programme financé par l'ANR
n°ANR-10-IDEX-03-02

FORUM
MONTESQUIEU
Faculté de droit et science politique

université
de **BORDEAUX**

Vie privée et assassinats politiques dans la France des Trois Glorieuses: des méandres de l'Orléanisme

Sophie Delbrel, Maître de conférences HDR, Université de Bordeaux

Citation suggérée : Sophie Delbrel, *Vie privée et assassinats politiques dans la France des Trois Glorieuses: des méandres de l'Orléanisme*, 1 Montesquieu Law Review (2015), n° 2, disponible sur le site

<http://www.montesquieulawreview.eu/review.htm>

Les Trois Glorieuses, soit les journées révolutionnaires des 27, 28 et 29 juillet 1830 ayant abouti à la chute de Charles X, sont indissolublement liées dans la mémoire collective au tableau réalisé par Eugène Delacroix la même année, *La liberté guidant les peuples*. La figure allégorique de la liberté-femme du peuple illustre l'ambivalence du règne qui commence : le soulèvement se clôture par l'acclamation du duc d'Orléans à l'Hôtel de Ville de Paris (1) : « Le baiser républicain de La Fayette fit un roi. Singulier résultat de toute la vie *du Héros des Deux Mondes* ! » (2) Le nom même de Louis-Philippe 1^{er} répond à une forme de transaction (3), faute de transition : symboliquement, déjà, il devient essentiel de mettre à l'écart ce qui rappelle les Bourbons et de signifier l'entrée dans une nouvelle ère. La rupture se veut aussi de nature constitutionnelle avec l'acceptation – et non plus l'octroi – de la Charte, votée le 7 août à la Chambre des députés (4).

Louis-Philippe cultive depuis longtemps sa différence avec la branche aînée de la monarchie française, non sans habileté. Le duc d'Orléans s'est fait rendre par Charles X toutes les prérogatives attachées à sa condition de prince du sang (5) ; il a pu ainsi recevoir les vœux de la Cour de cassation selon un cérémonial semblable à celui prévu pour le roi (6). L'attachement à son rang n'empêche pas toutefois le duc d'Orléans de faire du Palais-Royal, sa résidence, un lieu réputé pour son accueil et son caractère festif (7), voire « populacier », susceptible de déconcerter la Cour (8). De fait, le duc d'Orléans détonne dans le monde aristocratique des années 1820, car il recherche l'appui des classes bourgeoises. S'entretient de la sorte l'idée d'une monarchie bourgeoise, par opposition à la monarchie aristocratique de Charles X. Toute l'adresse des partisans de Louis-Philippe résidera dans la récupération, le moment venu, de l'insurrection populaire d'essence républicaine (9).

L'orléanisme se fait de plus en plus présent à partir de janvier 1830, notamment avec la création du *National* qui renforce la presse d'opposition (10). Certes, dès les débuts de la Restauration, la censure a avivé la diffusion d'écrits politiques et littéraires critiques envers la monarchie. De façon symptomatique, les éditions complètes des œuvres de Voltaire participent, sans discontinuer, des plus gros tirages d'imprimerie. Le phénomène traduit, à n'en pas douter, des aspirations politiques (11). Un éditeur se targue par exemple d'avoir publié deux millions d'exemplaires de la *Charte constitutionnelle à cinq centimes* (12). Aussi le combat pour le changement de régime, avant même de descendre dans la rue, est-il un combat de l'écrit, rendu possible par la modernisation des moyens de l'imprimerie et la baisse du prix du papier (13).

Le rôle de la littérature populaire en vue de préparer et de fortifier l'avènement de Louis-Philippe ne saurait donc être sous-estimé, ne serait-ce qu'à considérer son foisonnement. De forme et de

contenu très hétérogènes (14), cette littérature témoigne d'un changement d'état d'esprit. La violence prévaut et se révèle à la mesure de la censure qui a opprimé. Sous couvert d'informations à délivrer au lecteur, se mène une attaque en règle contre les personnes mêmes de Charles X et de ses proches. Comme le notera le prince de Polignac, « les actes de la vie privée comme ceux de la vie publique étaient dévoilés, scrutés, torturés avec inconvenance » (15). Bien qu'une telle vision résulte d'un jugement porté *a posteriori*, elle indique suffisamment la singularité des assassinats politiques à l'issue des Trois Glorieuses, avec l'étalage de la vie privée, réelle ou supposée, de personnages publics.

L'ambivalence de Louis-Philippe, Roi-citoyen, et, partant, son accession au trône, reflètent les affres d'une époque en proie à des influences contradictoires, dans laquelle la vie privée occupe une place de plus en plus importante. L'évolution, au demeurant, emprunte à l'exemple anglais, source d'inspiration (16) dès les débuts de la Restauration. Les partisans de Louis-Philippe ne manquent pas de le présenter comme un Guillaume III à la française. A l'image de la Glorieuse Révolution de 1688, la révolution de 1830 aurait vocation à établir les libertés parlementaires : à cet effet, la page de l'Ancien Régime doit être tournée à tout prix, d'où le discrédit jeté sur Charles X et sur ses ministres. Corrélativement, il faut opérer le changement de dynastie, ce qui oblige à disqualifier de façon irrémédiable le duc de Bordeaux, petit-fils de Charles X.

I - Charles X et ses ministres discrédités

La révolution de 1830 trouve son origine directe dans l'entêtement de Charles X à mener une politique ultraroyaliste face à une Chambre des députés renouvelée et majoritairement libérale. Ce faisant, pour reprendre les termes employés par Charles de Rémusat (17), c'est la légitimité qui perd la monarchie légitime. Le coup de force se matérialise par l'édiction de quatre ordonnances dites liberticides, publiées le 26 juillet. A l'issue des Trois Glorieuses, plusieurs centaines d'insurgés (18) ont perdu la vie et Charles X est en passe de perdre sa couronne. Dans la nuit du 29 au 30 juillet, Thiers, Mignet et Laffitte orchestrent une grande campagne d'affichage à Paris, en vue de faire du duc d'Orléans l'homme de la situation, avec comme exergue : « Charles X ne peut plus rentrer dans Paris ; il a fait couler le sang du peuple » (19). Tache indélébile souillant le règne de Charles X, la répression de la révolution forme le dénominateur commun des publications examinées, sans qu'il soit toujours possible de déterminer le moment précis où la population en prend connaissance. Pour certaines, elles éclosent dès le mois d'août, tandis que Louis-Philippe vient à peine d'accéder au pouvoir. Et d'une manière générale, elles paraissent avant le procès des ministres de Charles X, qui se déroule au mois de décembre devant la Chambre des Pairs.

A minima, dans l'esprit des placards collés dans les rues parisiennes, il s'agit d'opposer le parcours et les personnes de Charles X et de Louis-Philippe: ainsi, tandis que le peuple se faisait « mitrailler », le premier « partait à la chasse » (20). La faiblesse de caractère de Charles X l'aurait funestement poussé à édicter les ordonnances honnies. Participent de la remise en cause du roi sa vieillesse, de même que l'influence pernicieuse de son fils, le duc d'Angoulême, pourtant présenté comme « l'idiotisme personnifié. Ce regard terne et fixe, cette allure vague, cette démarche dégingandée, tout annonçait dans ce prince le type du bigotisme et de la stupidité » (21). Guidant la main du fils, certains jésuites de la Congrégation sont accusés d'avoir ancré le « fanatisme » (22) dans son esprit, et, de fait, d'avoir contaminé le roi. En réalité, Charles X supporte fondamentalement le reproche d'une incompétence à conduire les affaires publiques, ce dont le caractère malfaisant de son entourage témoignerait.

Plus rudes se révèlent en conséquence les coups portés aux ministres signataires des ordonnances. La réprobation morale et sociale prépare leur condamnation politique et pénale, dont la charge incombe à la Chambre des Pairs, requalifiée en la circonstance de Cour des Pairs. Il s'agit du prince de Polignac, président du conseil des ministres, fidèle ami de Charles X et incarnation du parti-prêtre qui a dominé la Cour (23) ; du comte de Peyronnet, ministre de l'intérieur, auteur de la fameuse « loi de justice et d'amour » (24) ; de Chantelauze, ministre de la justice, et enfin de Guernon-Ranville, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. A dire vrai, ces deux derniers, hauts magistrats jusqu'à leur entrée dans le ministère (25), ne sont pas très connus du grand public ; aussi font-ils plutôt figure de cibles secondaires (26). En revanche, Polignac, fils de la favorite de Marie-Antoinette, symbolise à lui seul l'Ancien Régime et l'émigration, ce à quoi les pamphlétaires le ramènent sans cesse (27). Peyronnet, pour sa part, vilipendé pour son arrogance, cristallise la détestation des ultras : « reçu avocat à une époque où l'on recevait tout le monde », cet ancien ministre de la justice qui passe pour avoir été « un des fashionables (28) les plus distingués de Bordeaux », ville dont il est originaire, mènerait une vie de débauche et de corruption (29).

Les publications de la période, malgré le caractère hasardeux, voire poissard de leurs affirmations, annoncent à bien des égards la décision rendue par la Cour des Pairs se réunissant le 21 décembre 1830, « [...] considérant que si la volonté personnelle du roi Charles X a pu entraîner la détermination des accusés, cette circonstance ne saurait les affranchir de la responsabilité légale » (30). Froideur, indifférence et obstination ont conduit à faire couler abondamment le sang du peuple, même si tous les accusés n'ont pas joué un rôle semblable auprès du monarque. En tout état de cause, la sanction doit être sévère : la prison à perpétuité sur le sol continental, peine doublée de la mort civile s'agissant de Polignac (31).

La décision politico-juridictionnelle procède d'un esprit de vengeance en corrélation avec la sensibilité de l'âge romantique (32). Le culte des victimes des Trois Glorieuses explique le déchaînement à l'encontre de l'ancien roi et de sa famille. La presse populaire donne la mesure de la révolution de juillet 1830, la personne du duc de Bordeaux cristallisant de façon éclatante la rupture entre légitimistes et orléanistes.

II – Le duc de Bordeaux disqualifié

Le petit duc de Bordeaux se retrouve au centre de la tourmente en raison de l'abdication, en sa faveur, de Charles X et du Dauphin, le duc d'Angoulême, le 2 août 1830. Nonobstant les circonstances, le geste a de quoi surprendre puisqu'il contrevient à la règle d'indisponibilité de la couronne posée sous l'Ancien Régime. L'abdication indique en tout cas à Louis-Philippe et à ses partisans tout le danger que peut représenter, dans l'avenir, celui que les légitimistes appellent Henri V (33). Or la faiblesse de l'enfant royal constitue aussi sa force en ces temps où se soupèsent les responsabilités politiques et morales. Faute de pouvoir raisonnablement faire glisser le duc de Bordeaux dans le sang versé, une autre souillure transparaît, celle de sa naissance.

Loin d'être un héritier de la couronne à prendre au sérieux, le duc de Bordeaux ne serait donc qu'un bâtard engendré par la duchesse de Berry, selon une mystification (34) soigneusement décortiquée. Il faut rappeler ici la volonté affichée d'informer le lectorat, qui rejoint à certains égards la préoccupation historique (35). En effet, l'élan politique alors puise sa source dans une réflexion qui s'énonce comme fondée sur des faits réels passés et présents (36). Par le moyen de

cette histoire, ou des histoires racontées dans la presse populaire, se renoue le lien avec la Révolution de 1789. Le besoin s'en fait d'autant plus sentir que pour le régime issu de la Restauration, « l'histoire est impensable » (37).

Selon un pamphlétaire, au silence des Bourbons sur la Révolution de 1789 et ses suites répond celui de l'oubli dans lequel ils seraient tombés avant de reprendre le pouvoir par surprise (38). Dans une telle perspective, le hasard malheureux qui a permis à Louis XVIII, puis à Charles X de monter sur le trône connaît un prolongement avec la naissance de l'enfant de la duchesse de Berry. Les faits et gestes de la belle-fille de Charles X sont passés au crible, de la disparition du duc de Berry à l'accouchement. Il n'est jusqu'à la question du cordon ombilical qui ne soit envisagée, pour ne prendre que cet exemple. Le souci du détail trouve sa justification dans l'application à la famille royale de normes d'ordre privé, comme si cela allait de soi : « Une pareille fraude est regardée comme un crime dans la classe ordinaire, où pourtant ses conséquences ne frappent qu'une famille et ne touchent qu'à des intérêts particuliers » (39).

Surtout, plusieurs publications reproduisent un texte présenté comme une *protestation* du duc d'Orléans en vue de dénoncer la naissance, montée de toutes pièces, du duc de Bordeaux. Ce document ne ferait que relater le contenu d'un acte dressé sous forme authentique par la volonté de Louis-Philippe ; il aurait été diffusé sitôt après la naissance de l'enfant, en 1820, en Angleterre (40). De fait, une diffusion anglaise à ce moment-là garantissait une diffusion parisienne officielle, compte tenu des échanges culturels importants entre les deux pays (41). Pour des raisons tenant à la censure et à la position délicate du duc d'Orléans, il faut attendre 1830 pour que le plus grand nombre de Français le découvre. Le texte aurait été à l'origine publié dans le *Courrier français* (42), affirmation que Louis Blanc reprend à son compte quelques années plus tard (43). En tout état de cause, Louis-Philippe n'apporte aucun démenti à la fameuse *protestation*.

Enfin, la référence à la Glorieuse Révolution s'avère directe jusqu'à la caricature (44), démontrant, s'il en était besoin, la puissance des idées véhiculées par les libéraux. L'influence anglaise, du reste, dépasse la référence révolutionnaire, à considérer que dès 1820, l'opinion publique Outre-Manche a porté un vif intérêt aux déboires conjugaux de la reine Caroline et de George IV (45). La vie privée de hauts personnages saisie par l'opinion publique marque ainsi l'entrée dans une certaine forme de modernité, à prendre en compte l'ampleur des moyens de diffusion.

Au final, la littérature populaire après les Trois Glorieuses matérialise l'influence des libéraux, à travers l'élaboration de liens avec la Révolution anglaise de 1688, comme à travers la valorisation des liens avec la Révolution française des années 1789-1791. S'appuyant sur le sombre attrait qu'exerce dans l'opinion publique la vie privée des gouvernants, ces publications rappellent néanmoins les écrits les plus virulents des années révolutionnaires, y compris 1792-1794. Cela ne va certes pas dans le sens des idées libérales, mais renforce le caractère paradoxal de l'accession au pouvoir de Louis-Philippe : la monarchie, annonce Chateaubriand, « est une greffe étrangère qui ne prendra pas sur une tige républicaine » (46).

Notes

(1) Le 31 juillet. François Furet, dans *La Révolution II – Terminer la Révolution de Louis XVIII à Jules Ferry (1814-1880)*, Hachette Pluriel, 1988, rééd. 2010, p. 107-108,

souligne la tradition insurrectionnelle parisienne, la foule retrouvant la technique des barricades, éprouvée lors des derniers mouvements populaires du printemps 1795.

- (2) Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, 1850, rééd. Ministère de l'Education Nationale, 1972, tome II, p. 486.
- (3) François Furet, *op. cit.*, p. 124.
- (4) Emmanuel de Waresquiel, Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration 1814-1830 - Naissance de la France moderne*, Perrin, 2002, p. 474. Cf. aussi Benoît Yvert, *La Restauration - Les idées et les hommes*, CNRS Editions, 2013, p. 146-147.
- (5) *Ibid.*, p. 137.
- (6) Anne Martin-Fugier, *La vie élégante ou la formation du Tout-Paris 1815-1848*, Fayard, 1990, p. 61.
- (7) Ce qui l'oppose aux Tuileries, résidence royale : cf. *ibid.*, p. 60.
- (8) *Ibid.*, p. 62.
- (9) A ce sujet, cf. par exemple Guy Antonetti, *Histoire contemporaine politique et sociale*, PUF, 1986, rééd. 1999, p. 225-226 ; cf. également Emmanuel de Waresquiel, Benoît Yvert, *op. cit.*, p. 466.
- (10) Benoît Yvert, *La Restauration...*, *op. cit.*, p. 107, le journal est fondé par la volonté de Talleyrand et du banquier Laffitte, sa rédaction étant confiée à Thiers, Carrel et Mignet.
- (11) François Bessire, « « Un vaste incendie qui va dévorer des cités et des provinces » : les éditions d'œuvres complètes de Voltaire sous la Restauration », dans Jean-Yves Mollier, Martine Reid et Jean-Claude Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Editions Nouveau Monde, 2005, p. 183 à 196.
- (12) *Ibid.*, il s'agit de Jean-Baptiste Touquet, qui s'engage pleinement pour défendre les idées libérales.
- (13) Les auteurs de ces livres, brochures, opuscules, restent le plus souvent anonymes. Concernant les publications citées dans cet article, elles ont été numérisées et sont consultables sur le site de la Bibliothèque Nationale de France : www.gallica.bnf.fr
- (14) Jean-Claude Caron, « L'écriture des Trois Glorieuses : héros et barbares dans le cycle des violences insurrectionnelles », dans Philippe Bourdin (dir.), *La Révolution 1789-1871, Ecriture d'une histoire immédiate*, Presses Universitaires Blaise-Pascal, Musée de la Révolution - Vizille, 2008, p. 275-292.
- (15) Prince de Polignac, *Etudes historiques, politiques et morales sur l'état de la société européenne, vers le milieu du XIXe siècle*, Paris, Dentu, 1845, p. 254.
- (16) Georges Matoré, *Le vocabulaire et la société sous Louis-Philippe*, Slatkine Reprints, 1967, p. 79 à 84, cela se traduit dans le langage courant comme dans la langue littéraire.
- (17) Cité par Benoît Yvert, *op. cit.*, p. 144.
- (18) Jean-Claude Caron, *La France de 1815 à 1848*, Armand Colin, 2011, p. 94, estime que les combats ont fait environ 800 morts et 4000 blessés du côté des insurgés.
- (19) Emmanuel de Waresquiel, Benoît Yvert, *op. cit.*, p. 461. A l'inverse, la situation de Louis-Philippe, selon Madame de Rémusat, est « incomparable » : « Il est du sang des Bourbons et il en est couvert », cf. Benoît Yvert, *op. cit.*, p. 137.
- (20) *Victoires et conquêtes des Parisiens ou histoire complète des événements qui ont précédé et suivi l'héroïque révolution de 1830, l'avènement au trône de Louis-Philippe 1er, la chute de Charles X, son départ de France, et son arrivée en Angleterre*,

Paris, V^e Demoraine & Boucquin, s.d.

- (21) *Vie scandaleuse, anecdotique et dévote de Charles X, depuis sa naissance jusqu'à son embarquement à Cherbourg*, Paris, 1830, p. 104.
- (22) *Ibid.*, p. 108, ces éléments de vocabulaire témoignent de l'anticléricisme qui n'a cessé de croître sous le règne de Charles X. Cf. Jean-Claude Caron, *op. cit.*, p. 76-77.
- (23) Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert, *op. cit.*, p. 435.
- (24) Appellation ironique d'une loi restrictive vis-à-vis de la presse, demeurée en réalité à l'état de projet en 1827.
- (25) *Ibid.*, p. 442 et 449, Guernon-Ranville a été procureur général à Lyon et Chantelauze premier président de la Cour d'appel de Grenoble.
- (26) Leur stigmatisation s'effectue à travers celle de l'ensemble des ministres de Charles X. Par exemple, la *Grande et sublime complainte de la famille royale, rédigée à Rambouillet d'après quelques notes authentiques, par un élève de l'ex-ministre Guernon de Ranville*, 1830, 15 p., ne brosse guère de portrait de Guernon-Ranville, même de façon indirecte.
- (27) Cf. *Révélations secrètes de Jules de Polignac ou entretien particulier de cet ex-ministre avec un garde national*, Paris, Bellemain, 1830, 7 p.
- (28) Terme très usité en 1830 : cf. Georges Matoré, *op. cit.*, p. 45.
- (29) *Vie publique, privée et ministérielle de M. de Peyronnet, Ex-garde des sceaux et ex-ministre de l'intérieur*, Paris, Gauthier, 1830, 20 p.
- (30) *Condamnation des Ministres de Charles X*, Troyes, 1830.
- (31) Sur le fondement juridique fragile de la poursuite et de la condamnation des anciens ministres, cf. Jean-Pierre Royer, *Histoire de la justice en France*, PUF, 2001, p. 513 à 520.
- (32) A ce sujet, cf. Emmanuel Fureix, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Champ Vallon, 2009, p. 453-457.
- (33) Chateaubriand, *op. cit.*, p. 495, souligne que le nom même d'Henri V a été supprimé dans la déclaration du duc d'Orléans relative à l'abdication, « par une misérable ruse et une lâche réticence ».
- (34) Celle-ci porterait tout aussi bien sur la grossesse de la duchesse de Berry, que sur la substitution d'un nouveau-né de sexe masculin à un nouveau-né de sexe féminin.
- (35) Cf. Jean-Claude Caron, « L'écriture des Trois Glorieuses : héros et barbares dans le cycle des violences insurrectionnelles », dans Philippe Bourdin (dir.), *La Révolution 1789-1871, Écriture d'une Histoire immédiate*, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2008, p. 275 à 292.
- (36) Francis Demier, « Les modèles révolutionnaires du « Parti national » en 1830 », dans *Romantisme*, 1980, n°28-29, p. 47 à 68.
- (37) Françoise Melonio, « L'histoire à l'assaut du pouvoir. *Le Globe* de 1828 à 1830 », dans *Colloque François Guizot* 1993 : www.guizot.com/wp-content/uploads/1970/03/colloque93-Melonio.pdf
- (38) *Souvenirs de 1830. Le faux héritier de la Couronne de France, preuves authentiques de l'illégitimité du Duc de Bordeaux*, Paris, Deshayes, 1830, 196 p.
- (39) *Ibid.*, p. 8.
- (40) *Ibid.* et *Le Duc de Bordeaux bâtard. Protestation du Duc d'Orléans, aujourd'hui Louis-Philippe I^{er}, Roi des Français, contre la naissance du prétendu Duc de*

Bordeaux, Paris, Lefebvre et Cie, août 1830, 13 p.

- (41) Diana Cooper-Richet, « Paris, capitale des polyglottes ? Edition et commercialisation des imprimés en langues étrangères sous la Restauration », dans Jean-Yves Mollier et *al.*, *op. cit.*, p. 197 à 209.
- (42) T.P. Gavaud, *Le duc de Bordeaux, le duc de Reichsstadt et la France nouvelle*, Lyon, Roubier, septembre 1830, p. 23.
- (43) *Révolution Française : Histoire de 10 ans, 1830-1840*, Bruxelles, Raspoet et Cie, 1843, p. 39.
- (44) *Le Duc de Bordeaux bâtard...*, *op. cit.*, présente en annexe un tableau sur les « rapprochemens historiques » (*sic*) quasiment parfaits entre les deux révolutions.
- (45) Cf. Catherine Hall, « Sweet Home », dans Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, Seuil, 1999, tome 4, p. 47 à 76.
- (46) *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 526.

